

Nantes, le 27 avril 2018

Enseignement privé

La Région signe une convention-cadre 2018-2022 avec l'enseignement privé

Christelle Morançais, Présidente de la Région des Pays de la Loire, a signé vendredi 27 avril 2018 le renouvellement des conventions-cadre avec l'URADEL, la FR-MFR et l'AREPLAE, aux côtés d'Antoine Chéreau, Vice-président en charge de l'éducation et des lycées. Ces conventions permettent d'encadrer les aides régionales et sécurisent l'accompagnement de l'enseignement privé selon le principe d'équité privé / public soutenu par la Région depuis 2015. Dans le cadre de ces accords partenariaux, la Région s'engage sur un accompagnement pluriannuel qui se traduit pour l'année 2018 par un montant d'aide global de 67 M€. Ces conventions-cadres mobilisent également les têtes de réseaux de l'enseignement privé dans la mise en œuvre de la politique éducative régionale.

L'enseignement privé est fortement représenté en Pays de la Loire avec 43 % des lycéens, post-Bac inclus, scolarisés en établissement privé sous contrat et un effectif en constante progression.

« Face au défi démographique régional, l'enseignement privé constitue un enjeu important pour l'éducation des jeunes Ligériens. Dans le respect de sa mission de service public, la Région accompagne la scolarité de ces 69 000 élèves par des mesures équivalentes à celles proposées aux élèves des établissements publics, en octroyant aux établissements des aides financières pour fonctionner au quotidien et investir sur le long terme. », affirme Christelle Morançais.

Les conventions-cadre couvrent les aides obligatoires, les aides à l'investissement et les aides sociales et éducatives. Pour 2018, 37 M€ seront versés au titre des contributions forfaitaires rendues obligatoires par les lois de décentralisation, 26 M€ sont alloués au titre des aides facultatives pour soutenir les investissements mobiliers et immobiliers et 4 M€ sont consacrés aux aides sociales et éducatives. Ces montants intègrent la revalorisation des aides au titre de l'équité privé / public mise en place depuis 2015, soit une augmentation de 2 M€ pour les contributions obligatoires 2018 et de 1,4 M€ sur 3 ans, de 2015 à 2018, pour le financement des aides sociales et éducatives.

Ces conventions-cadre, mises en œuvre depuis 2006 sont signées avec les principaux réseaux d'établissements d'enseignement privé :

- **L'Union Régionale des Associations Diocésaines de l'Enseignement Libre (URADEL)**, qui représente les directeurs diocésains des Pays de la Loire, soit l'ensemble des établissements privés catholiques sous contrat d'association avec l'Etat, y compris les établissements du réseau du Conseil National de l'Enseignement Agricole Privé (CNEAP). L'URADEL représente 91 établissements accueillant près de 60 000 élèves en Pays de la Loire.
- **La Fédération Régionale des Maisons Familiales Rurales (FR-MFR)**, qui fédère l'ensemble des associations du réseau des maisons familiales rurales, gérant des établissements de formation initiale et continue. La FR-MFR représente 56 établissements accueillant près de 6 600 élèves dans la région.

- **L'Association Régionale des Etablissements Privés Laïcs Associés à l'Etat (AREPLAE)**, qui représente les établissements privés laïcs des Pays de la Loire sous contrat d'association. L'AREPLAE représente 12 établissements accueillant plus de 2 000 élèves.

En contrepartie de l'engagement régional, la convention mobilise ces têtes de réseau sur des problématiques de la politique régionale en faveur de l'éducation, parmi lesquelles : un enjeu démographique renforcé, le nouveau Pacte Educatif Régional, la mise en œuvre de la Feuille de route sur la transition écologique avec un objectif de 15% des aides consacrées aux travaux de performance énergétique ou encore le plan de lutte contre le décrochage scolaire

CONTACT PRESSE :

Sophie Ferger : sophie.ferger@paysdelaloire.fr - 02 28 20 65 30 - 07 72 21 16 97